



**MAIRIE DE PARNES**

Maire

Pascal LAROCHE

Parnes, le 27 février 2026

## **AVIS**

Madame, Monsieur,

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du vendredi 27 février, le conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

**Le Conseil Municipal se tiendra  
Le jeudi 5 mars 2026  
A 20H30  
Dans les locaux de la mairie**

Déroulement de la séance :

- \* Désignation du Secrétaire de séance,
- \* Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 novembre 2025,
- \* Ordre du jour :

Délibérations

1. Approbation du Compte Financier Unique 2025
2. Affectation du résultat 2025,
3. Propositions d'aides et Subventions pour le budget 2026,
4. Vote du budget 2026,
5. Fongibilité des crédits en 2026
6. Modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise

Questions diverses

Le Maire, Pascal LAROCHE

